



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau du Contrôle de Légalité

Affaire suivie par : Mme ADEPO  
Ref : SA  
Tel : 04.50.33.64.78  
Fax du service : 04.50.33.64.75  
Mel : collectivites-locales@haute-savoie.pref.gouv.fr

Annczy, le 29 avril 2004

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

Monsieur le Président du Conseil Général  
de la HAUTE-SAVOIE  
Mmes et MM les Maires du Département  
Mmes et MM les Présidents des Etablissements publics de  
coopération intercommunale  
Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale de la HAUTE-SAVOIE  
M. le Président de l'Office Public Départemental d'H.L.M.  
de THONON-LES-BAINS  
M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de  
Secours de la HAUTE-SAVOIE

**CIRCULAIRE N° 2004/43**

En communication à :  
MM. Les Sous-Préfets d'arrondissement

Cette circulaire peut être consultée sur le site Internet :  
[www.haute-savoie.pref.gouv.fr](http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr)  
à la rubrique "circulaires préfectorales"

**OBJET** : Nomenclature des emplois territoriaux.

**Réf.** : Ma circulaire n° 2004/05 du 20 janvier 2004.

**P. J.** : Une nomenclature complémentaire.

Vous trouverez, ci-joint, une nomenclature qui complète la nomenclature des emplois territoriaux contenue dans ma circulaire n° 2004/05 du 20 janvier 2004.  
Je vous invite à en généraliser l'utilisation dans la collecte d'informations sur les personnels territoriaux, en particulier dans le cadre de la présentation des bilans sociaux au comité technique paritaire.

Par circulaire n° 2004/05 du 20 janvier 2004, je vous adressais la nouvelle nomenclature des emplois territoriaux.

Dans le cadre des travaux en cours menés avec l'Observatoire de l'emploi public et des remarques des collectivités territoriales, il est apparu nécessaire de la compléter et d'en assurer la diffusion dans le cadre de la campagne de réalisation et de centralisation des bilans sociaux au 31 décembre 2003.

.../...

En particulier, la généralisation des statuts des titulaires à temps non complets à toutes les filières et l'ajout de certains grades issus des réformes statutaires récentes conduit à de nouveaux tableaux précisés en annexe.

Je vous précise que cette nomenclature est disponible sur le site Internet de la direction générale des collectivités locales ([www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr)) sous la rubrique « droit des collectivités/autres ».

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Signé : Philippe DERUMIGNY

ANNEXE

**Complément apporté à la circulaire préfectorale n° 2004/05 du 20 janvier 2004 relative à la nomenclature des emplois territoriaux.**

Page 8 (pagination papier)

Le grade de conseiller principal devient les grades de conseiller principal de 1<sup>ère</sup> classe et conseiller principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Les titulaires à temps non complet ont été ajoutés.

Le tableau de la **filière sportive** devient :

<b>Filière sportive</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Conseiller principal de 1ère classe	ASC3	BSC3		
Conseiller principal de 2ème classe	ASC2	BSC2		
Conseiller	ASC1	BSC1		
Conseiller stagiaire			SSC1	
Educateur hors-classe	ASE3	BSE3		
Educateur de 1ère classe	ASE2	BSE2		
Educateur de 2ème classe	ASE1	BSE1		
Educateur stagiaire			SSE1	
Opérateur principal	ASP4	BSP4		
Opérateur qualifié	ASP3	BSP3		
Opérateur	ASP2	BSP2		
Opérateur stagiaire			SSP1	
Aide-opérateur	ASP1	BSP1		

<b>Autres emplois sportifs :</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Titulaire sur emploi spécifique assimilé à la cat A	ASX3			
Titulaire sur emploi spécifique, assimilé à la cat B	ASX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	ASX1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BSX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BSX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BSX1		
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat A	ASY 3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat B	ASY 2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat C	ASY 1			
Agent sur contrat emploi-solidarité (sportif)				NSX1
Agent sur contrat emploi consolidé (sportif)				NSX2
Agent sur contrat emploi jeune (sportif)				NSX3
Agent sur emploi à statut inconnu (sportif)				XSX1

Page 9 (pagination papier)

Le grade d'agent social qualifié de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire a été ajouté.

Les titulaires à temps non complet ont été ajoutés.

Le tableau de la **filière sociale** devient :

<b>Filière sociale</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Conseiller socio-éducatif	AMC1	BMC1		
Conseiller socio-éducatif stagiaire			SMC1	
Assistant socio-éducatif principal	AMA2	BMA2		
Assistant socio-éducatif	AMA1	BMA1		
Assistant socio-éducatif stagiaire			SMA1	
Educateur chef de jeunes enfants	AME3	BME3		
Educateur principal de jeunes enfants	AME2	BME2		
Educateur de jeunes enfants	AME1	BME1		
Educateur de jeunes enfants stagiaire			SME1	

Moniteur-éducateur	AMM1	BMM1		
Moniteur-éducateur stagiaire			SMM1	
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	AMS2	BMS2		
Agent spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles	AMS1	BMS1		
Agent spécialisé des écoles maternelles stagiaire			SMS1	
Agent social qualifié de 1ère classe	AMG3	BMG3		
Agent social qualifié de 2ème classe	AMG2	BMG2		
Agent social qualifié de 2ème classe stagiaire			SMG2	
Agent social	AMG1	BMG1		
Agent social stagiaire			SMG1	
<b>Autres emplois sociaux :</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Titulaire sur emploi spécifique assimilé à la cat A	AMX3			
Titulaire sur emploi spécifique, assimilé à la cat B	AMX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	AMX1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BMX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BMX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BMX1		
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat A	AMY 3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat B	AMY 2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat C	AMY 1			
Agent sur contrat emploi-solidarité (social)				NMX1
Agent sur contrat emploi consolidé (social)				NMX2
Agent sur contrat emploi jeune (social)				NMX3
Agent sur emploi à statut inconnu (social)				XXM1

Pages 9 et 10 (pagination papier)

Les grades de sage-femme de classe supérieure et d'auxiliaires de soins en chef, les titulaires à temps non complet ont été ajoutés.

Le tableau de la **filière médico-sociale** devient :

<b>Filière médico-sociale</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Médecin hors-classe	AOD3	BOD3		
Médecin de 1ère classe	AOD2	BOD2		
Médecin de 2ème classe	AOD1	BOD1		
Médecin stagiaire			SOD1	
Psychologue hors-classe	AOH2	BOH2		
Psychologue de classe normale	AOH1	BOH1		
Psychologue stagiaire			SOH1	
Sage-femme de classe exceptionnelle	AOF3	BOF3		
Sage-femme de classe supérieure	AOF2	BOF2		
Sage-femme de classe normale	AOF1	BOF1		
Sage-femme stagiaire			SOF1	
Puéricultrice-cadre supérieur de santé	AOC2	BOC2		
Puéricultrice-cadre de santé	AOC1	BOC1		
Puéricultrice de classe supérieure	AOP2	BOP2		
Puéricultrice de classe normale	AOP1	BOP1		
Puéricultrice stagiaire			SOP1	
Cadre de santé	AOA1	BOA1		
Cadre de santé stagiaire			SOA1	
Infirmier de classe supérieure	AON2	BON2		
Infirmier de classe normale	AON1	BON1		
Infirmier stagiaire			SON1	
Rééducateur de classe supérieure	AOT2	BOT2		
Rééducateur de classe normale	AOT1	BOT1		

Réducateur stagiaire			SOT1	
Auxiliaire de puériculture chef	AOJ3	BOJ3		
Auxiliaire de puériculture principal	AOJ2	BOJ2		
Auxiliaire de puériculture	AOJ1	BOJ1		
Auxiliaire de puériculture stagiaire			SOJ1	
Auxiliaire de soins chef	AOK3	BOK3		
Auxiliaire de soins principal	AOK2	BOK2		
Auxiliaire de soins	AOK1	BOK1		
Auxiliaire de soins stagiaire			SOK1	
<b>Autres emplois médico-sociaux :</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Titulaire sur emploi spécifique assimilé à la cat A	AOX3			
Titulaire sur emploi spécifique, assimilé à la cat B	AOX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	AOX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat A	AOY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat B	AOY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat C	AOY1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BOX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BOX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BOX1		
Agent sur contrat emploi-solidarité (médico-social)				NOX1
Agent sur contrat emploi consolidé (médico-social)				NOX2
Agent sur contrat emploi jeune (médico-social)				NOX3
Agent sur emploi à statut inconnu (médico-social)				XOX1

Page 12 (pagination papier)

Les titulaires à temps non complet ont été ajoutés.

La 1<sup>ère</sup> partie du tableau de **la filière incendie et secours** devient :

<b>Filière incendie et secours</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Colonel	ARC4	BRC4		
Lieutenant-colonel	ARC3	BRC3		
Commandant	ARC2	BRC2		
Capitaine	ARC1	BRC1		
Médecin/pharmacien de classe except.	ARD4	BRD4		
Médecin/pharmacien hors classe	ARD3	BRD3		
Médecin/pharmacien de 1 <sup>ère</sup> classe	ARD2	BRD2		
Médecin/pharmacien de 2 <sup>ème</sup> classe	ARD1	BRD1		
Médecin/pharmacien stagiaire			SRD1	
Lieutenant	ARL2	BRL2		
Lieutenant-stagiaire			SRL1	
Major	ARL1	BRL1		
Infirmier chef	ARN3	BRN3		
Infirmier principal	ARN2	BRN2		
Infirmier	ARN1	BRN1		
Infirmier stagiaire			SRN1	
Adjudant	ARS5	BRS5		
Sergent	ARS4	BRS4		
Caporal	ARS3	BRS3		
Sapeur de 1 <sup>ère</sup> classe	ARS2	BRS2		
Sapeur de 2 <sup>ème</sup> classe	ARS1	BRS1		
Sapeur stagiaire			SRS1	

Page 13 (pagination papier)

Les titulaires à temps non complet ont été ajoutés.

La partie « Autres emplois d'animation » du tableau de **la filière animation** devient :

<b>Autres emplois animation :</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Non-titulaires</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Autres cas</b>
Titulaire sur emploi spécifique, cat A	ANX3			
Titulaire sur emploi spécifique, cat B	ANX2			
Titulaire sur emploi spécifique, cat C	ANX1			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat A	ANY3			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat B	ANY2			
Titulaire à temps non complet - de 17h30, Cat C	ANY1			
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat A		BNX3		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat B		BNX2		
Agent non titulaire sans réf. à un cadre d'emploi, Cat C		BNX1		
Agent sur contrat emploi-solidarité (animation)				NNX1
Agent sur contrat emploi consolidé (animation)				NNX2
Agent sur contrat emploi jeune (animation)				NNX3
Agent sur emploi à statut inconnu (animation)				NNX1